

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**  
**DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 08 JANVIER 2020**

**ETAIENT PRESENTS :**

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)**

**Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)**  
**Monsieur Laurent BELLEVILLE (FSU)**  
**Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)**  
**Madame Claudine METIVIER (FNEC FP FO 01)**

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)**

**Madame Karen ANSBERQUE (UNSA)**  
**Madame M. Brigitte TRUTT (FSU)**

**Assistaient également à la réunion**

**Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé sécurité au travail**  
**Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention**  
**Docteure Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention**  
**Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels**

**Excusées :**

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Madame Clotilde OUTRE, infirmière de prévention

Madame Diane GBIKPI, assistante sociale des personnels

**Ordre du jour :**

1. Approbation PV du 12 avril 2019 et du 02 juillet 2019
2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents
3. Analyse des fiches SST et autres signalements 2018-2019
4. Fiches SST et autres signalements
5. Rapport d'activité 2018-2019 du médecin de prévention et des assistantes sociales des personnels
6. Bilan de visite du collège de Culoz
7. Préparation de la visite du lycée de Nantua : préparation d'un questionnaire sur les relations aux familles
8. Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. le secrétaire général ouvre la séance à 14H05. Compte-tenu de la modification de la date de ce CHSCTD, Mme l'IA-DASEN ne peut être présente au cours de cette séance. Elle est toutefois intervenue sur deux sujets du point 2 de l'ordre du jour à l'issue du CHSCTD Spécial réuni le matin même, qui seront inclus dans ce PV.

M. le secrétaire général donne la parole aux représentants des personnels pour les déclarations préalables. La déclaration liminaire des représentants de la FNCE FP FO 01 est jointe au présent procès-verbal (*annexe 1*).

## **1/ Approbation PV du 12 avril et du 2 juillet 2019**

M. JAMBON fait part de sa satisfaction d'avoir été entendu sur les demandes de modifications du procès-verbal de la séance du 12 avril. Le PV tel que proposé à l'approbation des membres du CHSCTD lui paraît plus conforme aux échanges.

Le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 12 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

## **2/ Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents**

### Fiche DGI 99 (Pont d'Ain) :

La rétrogradation de DGI en SST n'étant pas possible, Mme JOSSERON propose, au vu de l'enquête et des différentes informations dont nous disposons, d'acter la clôture de la fiche DGI et de transmettre un message à l'IEN qui enregistrera cette clôture. Tous les membres étant d'accord, la fiche est clôturée.

### Fiche DGI 208 (Collège Belley) :

M. BONNETON précise qu'il est à l'origine de ce signalement de DGI, ayant été alerté qu'il pleuvait dans les salles, suite à un problème d'étanchéité du toit. Il s'est rendu dans l'établissement pendant les vacances et a effectué la visite avec la principale. Celle-ci était en lien depuis l'origine de l'incident avec le Conseil Départemental et l'entreprise chargée de rétablir l'étanchéité. Afin de ne pas retarder les travaux à cause d'échanges entre plusieurs entreprises sur la garantie décennale, le Conseil Départemental financera les travaux. Il n'y a pas de danger électrique important a priori mais M. BONNETON évoque cependant de l'eau qui coule et la présence de gaines électriques.

Pour M. PERRIER, cette situation relevait plus d'une déclaration au registre SST que d'un DGI.

M. BONNETON répond que, n'étant pas sur place, il a agi de la manière qui lui semblait être la plus adaptée à la situation.

M. JAMBON signale qu'il a été difficile d'obtenir des informations quant aux suites données. Il propose la mise en place d'une procédure pour assurer un suivi accessible par tous.

M. PERRIER rappelle que réglementairement, il est nécessaire de constater l'existence d'un DGI avant de le signaler.

En raison de contraintes diverses d'agenda, les propositions de l'administration pour effectuer une visite dans les jours qui ont suivi le signalement n'ont pas pu aboutir. Monsieur BONNETON explique par conséquent s'être rendu sur place durant les vacances scolaires. Il comprend que l'administration n'ait pu être présente à ce moment. Il considère toutefois qu'il n'était pas de son ressort de faire un compte-rendu.

Mme JOSSERON s'étonne de ce signalement en DGI puisque le problème a été pris en charge immédiatement. En effet, les infiltrations ont été constatées le lundi et, dès le lendemain, les membres du Conseil Départemental étaient sur place.

Pour M. JAMBON, cela renvoie à la question des signalements SST ou DGI qui restent sans réponse.

M. BONNETON souligne qu'il a trouvé la cheffe d'établissement un peu seule face à la situation. Selon lui, le Recteur, et par délégation Mme l'IA-DASEN, sont responsables de la santé des personnels.

M. PERRIER rappelle qu'au sein d'un EPLE, le responsable de la santé et de la sécurité au travail est le chef d'établissement.

M. BONNETON répond que son syndicat ne fait pas la même lecture des textes. Selon lui, le payeur est le responsable dans ce domaine.

Pour conclure, M. le secrétaire général confirme que ce problème d'étanchéité est en cours de traitement. Il constate qu'il n'y a ni risque d'effondrement, ni danger grave et imminent à ce jour.

Suite du CHSCT Collège réunion groupe d'expert (éléments apportés par Mme l'IA-DASEN en fin du CHSCTD Spécial réuni le 8 janvier 2020 matin) :

Lors du CDEN du 13 décembre 2019, madame la vice-présidente du Conseil Départemental a rappelé que la commission de sécurité passait régulièrement dans les collèges et formulait des observations. Des solutions ont notamment été proposées en termes d'organisation des espaces. Le Conseil Départemental, dont notamment son service des bâtiments, est à disposition pour évoquer l'organisation des bâtiments en cas de besoin.

Concernant les salles de sciences, M. FALCO avait proposé la mise en place d'un groupe de travail avec les IA-IPR et l'ISST. Des contraintes d'agenda des IA-IPR et de l'ISST n'ont pas encore permis de l'organiser. Ce groupe de travail sera mis en place dans le courant de l'année civile.

M. JAMBON confirme l'engagement du Conseil Départemental de l'Ain. Mme TABOURET et ses équipes en charge des bâtiments se sont rendues en fin d'année au collège de Vonnas. Des aménagements de l'espace ont été proposés. Ils pourront, sans les faire disparaître complètement, diminuer les risques.

Le Conseil Départemental est à l'écoute de toutes les demandes de changements de configuration informatique.

Mme l'IA-DASEN précise qu'en ce qui concerne les constructions, les collectivités commencent à penser différemment la question de la configuration des locaux. Cette réflexion quant à de nouvelles organisations est importante dans le cadre de la qualité de vie au travail (QVT).

M. JAMBON confirme que les collèges récents sont plus adaptés et que la problématique porte essentiellement sur les collèges qui ont été construits avant 2000.

Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

Mme JOSSERON indique que, suite au CHSCTD du 3 avril 2019, le nouveau modèle du DUERP a été diffusé auprès des assistants de prévention de circonscription du 1<sup>er</sup> degré et du conseiller de prévention du conseil départemental.

Les outils servant à la rédaction des DUERP ont été présentés et expérimentés lors de la formation des assistants des collectivités territoriales : conseil départemental et région, les 1<sup>er</sup> et 29 avril 2009 et le 20 juin 2019.

Les documents sont présents sur le site de l'académie de Lyon, dans l'onglet Personnels à la rubrique Santé, bien-être et sécurité des personnels.

A la rentrée de septembre dernier, l'ensemble des documents a été joint à la lettre de monsieur le recteur et diffusé aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement. En outre, une intervention sur ce thème est prévue le 17 janvier 2020, dans le cadre de la formation des assistants de prévention de circonscription.

M. JAMBON demande si ce document commence à être utilisé.

Mme JOSSERON confirme qu'il est bien utilisé dans le 1<sup>er</sup> degré et qu'il l'est également dans le 2<sup>nd</sup> degré.

M. JAMBON souhaite savoir si une communication à l'ensemble des personnels est prévue.

Mme JOSSERON précise que dans la circulaire de rentrée intitulée « santé et sécurité au travail » diffusée aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement, il est demandé d'actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le plan de prévention à l'aide de la nouvelle trame numérique académique, en fichier joint.

#### Question sur la formation « Prévention suicide et accident du travail » :

Mme JOSSERON informe les membres du CHSCTD que la formation sera inscrite au plan académique de prévention, présentée lors du CHSCT Académique du 21 janvier 2020. Une recherche pour conventionner avec un organisme formateur est en cours d'élaboration. Une précision est à apporter quant aux modalités pratiques : à l'issue de la formation, une enquête sera réalisée.

#### Enquête PES :

M. le secrétaire général est favorable à un changement de format de diffusion de l'enquête adressée chaque année aux professeurs des écoles stagiaires. Ce nouveau format numérique permettra une plus grande souplesse en termes de modalités et de calendrier.

Mme JOSSERON rappelle que M@gistere est une application propre à l'administration. Elle précise qu'il est toutefois possible d'utiliser d'autres logiciels libres de droits, sans enregistrement des données personnelles et faciles d'utilisation. Elle cite l'exemple de Framafoms.

M. JAMBON propose d'ajouter au questionnaire une rubrique relative aux tranches d'âge des PES interrogés. Les membres du CHSCTD répondent à l'unanimité favorablement à cette proposition.

M. le secrétaire général demande à quelle date les membres du CHSCTD souhaitent diffuser l'enquête.

M. JAMBON propose de diffuser cette enquête en avril, au moment des vacances scolaires avec une possibilité de répondre jusqu'à la fin de la seconde semaine suivant la reprise des cours.

M. le secrétaire général acte cette proposition.

#### Visite du CHSCTSD – Choix d'une école dans le Pays de Gex :

M. le secrétaire général indique que l'administration propose de visiter l'école primaire Jean Calas à Ferney-Voltaire. Il précise que l'IEN de circonscription avait également identifié l'école maternelle Les Tourterelles à Thoiry.

M. BELLEVILLE évoque la possibilité de visiter l'école de Challex.

Mme TRUTT et M. JAMBON font part de leur préférence pour l'école Jean Calas. M. BELLEVILLE rejoint cet avis, notamment en raison de la mixité que présente cette école.

A l'unanimité, les membres du CHSCTD décident d'organiser la prochaine visite à l'école Jean Calas à Ferney-Voltaire.

#### Publication des travaux sur le numérique :

M. JAMBON rappelle que ce travail du CHSCTD a été conclu en novembre 2018 ; il avait alors été question de le présenter en CHSCTA. Après plusieurs reports, il a pu le présenter en septembre.

M. JAMBON fait part de sa déception car ce guide pourrait ne jamais être déployé auprès de l'ensemble des agents de l'académie. En effet, il constate que les services du rectorat ne se sont pas posé la question de la diffusion. La direction des services informatiques (DSI) est intervenue dans une approche purement technique et le délégué académique au numérique (DAN) sur le numérique pédagogique, mais aucun n'a répondu réellement à l'aspect « risques pour la santé », qui était le but premier des travaux du CHSCTD01.

Mme JOSSERON répond qu'un point est prévu pour informer les personnels sur les risques du numérique dans le plan académique de prévention, accessible à tous.

Pour M. JAMBON, « accessible » ne signifie pas « diffusé ».

Mme JOSSERON confirme qu'il sera nécessaire de réfléchir à la manière d'informer les agents.

#### Situation Collège Ampère Oyonnax (éléments apportés par Mme l'IA-DASEN en fin du CHSCTD Spécial réuni le 8 janvier 2020 matin) :

Une analyse de situation complexe a été menée en juin par Mme GLOPPE, Mme BEAULIEU (IA-IPR EVS) et M. TAILFER (IA-IPR EPS). Elle a été suivie de préconisations restituées aux équipes le jour de la pré-rentrée en présence de Mme l'IA-DASEN. Un temps d'échange et de suivi d'accompagnement est prévu. La réponse apportée au collège Ampère sera confortée et complétée par le travail mis en place sur l'ensemble du secteur puisque le projet d'un établissement Lycée Campus à Oyonnax aura une incidence sur le suivi de réussite des élèves.

M. JAMBON remercie de l'attention et du suivi portés à la situation du collège Ampère mais fait remarquer que la récente fiche SST montre que des tensions demeurent.

#### Travaux Ferney-Voltaire. :

Le nouvel agent comptable, arrivé en septembre, a demandé une prorogation des crédits. Un prestataire (cabinet d'étude) va être mandaté. Les travaux seront enclenchés à la suite.

M. BONNETON précise que plusieurs problématiques sont posées.

Pour Mme JOSSERON, la solution proposée devrait répondre à l'ensemble des problématiques, le mandatement d'un cabinet d'étude ayant justement pour objet de rechercher une solution consensuelle.

M. BONNETON fait remarquer que des enseignants ont travaillé sur le DUERP et qu'ils n'ont pas connaissance des suites données à ce travail.

M. JAMBON confirme que rien n'a avancé depuis la visite.

M. BONNETON lit l'avis qu'il souhaite soumettre au vote.

M. le secrétaire général fait remarquer que le Conseil Régional a déjà été contacté à ce sujet et que la réponse, qui évoquait la subvention versée, a été communiquée aux membres du CHSCTD.

Pour M. BONNETON, il reste la question du DUERP.

M. le secrétaire général rappelle que, concernant le DUERP, le recteur a adressé un courrier à l'ensemble des chefs d'établissement.

M. BONNETON déclare entendre ce qui est dit concernant les travaux, mais il maintient la demande d'avis pour le DUERP. Il modifie le texte en conséquence.

Pour M. JAMBON, la situation du lycée de Ferney-Voltaire est symptomatique. Lors de la visite du CHSCTD, M. l'ISST avait constaté qu'aucune de ces prescriptions n'avait été prise en compte. Aujourd'hui, 2 ans plus tard, il constate que rien n'a été fait. M. JAMBON considère que la responsabilité de l'établissement est engagée sur ce point.

M. BONNETON fait lecture de la version finale de l'avis.

**Avis :**

**La fiche du RSST n° 2165 concernant la partie chimie du lycée international de Ferney-Voltaire montre que les problèmes ne sont pas réglés. Le CHSCT D prend note que les travaux seront enclenchés en 2020. Cependant, le personnel n'a pas connaissance de l'existence du DUER. Le CHSCT D demande à madame la DASEN d'intervenir auprès du chef d'établissement pour mettre en place le DUER.**

**Vote : 6 votes « Pour »**

### **3/ Analyse des fiches SST et autres signalements 2018-2019**

Ce point a été traité lors du groupe de travail préparatoire au CHSCTD.

M. JAMBON mentionne le document support envoyé en groupe de travail. Il souhaite qu'un point sur les registres puisse être fait une fois par an. Il propose un travail sur les thèmes puisque, selon lui, les rubriques proposées, même si elles présentent un intérêt, ne sont pas adaptées. De nombreuses fiches sont en effet saisies dans la rubrique « Autre ». Pour M. JAMBON, il est intéressant d'analyser les différences entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, selon les thématiques.

M. JAMBON remarque qu'il y a 3 ans, dans les collèges, on ne constatait pas de situation de conflit avec la hiérarchie, comme on le constate aujourd'hui fréquemment. Il précise qu'il espère que ce n'est pas une tendance de fond.

Pour Mme JOSSERON, il est difficile de comparer les saisines des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré car leur approche, face à une situation difficile, est différente.

Pour M. PERRIER, le problème vient d'un manque d'information. En effet, peu de personnels ont connaissance de l'existence de ce registre.

M. JAMBON intervient pour expliquer que les personnels du 2<sup>nd</sup> degré ont l'impression que leurs difficultés ne sont pas prises en compte. En effet, même si le chef d'établissement prend en compte la difficulté, et signale un cas de violence physique ou verbale au travers d'un « Fait Etablissement », l'enseignant concerné n'est pas toujours informé. Il peut alors remplir le registre SST alors que ce n'est pas l'outil adapté.

Par ailleurs, il y a un mésusage du registre SST. Par exemple, la réponse apportée par l'IEN à un signalement SST à l'école du Bois des Pesses porte sur l'élève, et non sur la santé et la sécurité au travail.

#### 4/ Fiches SST et autres signalements

Mme JOSSERON fait un point sur la période du 3 septembre au 20 décembre 2019. Sur les 35 signalements, 31 réponses ont été apportées. Une progression est observée sur le nombre de réponses apportées.

- 8 signalements « Charge mentale liée aux conditions de travail »
- 13 signalements « Autre »
- 10 signalements « Gestes et postures liés à l'activité ». Ils concernent tous les EBEP.

M. JAMBON fait part de ses inquiétudes quant à la situation de l'école Le Bois des Pesses à Valserhône qui a fait l'objet de 10 signalements.

Mme METIVIER indique qu'un protocole a été mis en place, mais elle s'inquiète pour les personnels qui subissent des violences de la part d'élèves de l'ULIS.

M. le secrétaire général confirme que la situation dans cette école est suivie par l'IEN-ADASEN et l'IEN-ASH.

#### 5/ Rapport d'activité 2018-2019 du médecin de prévention et des assistantes sociales des personnels

Le service de médecine de prévention et le service social des personnels ont fourni chacun leur rapport d'activité mais font une présentation commune devant le CHSCTD.

Un travail de communication, de présentation des services, notamment dans le 2<sup>nd</sup> degré et auprès des AESH est mené.

Mme ANSBERQUE fait remarquer que la fiche adressée en début d'année est très pertinente.

Mme PACALET précise que cette fiche est adressée depuis de nombreuses années.

Le docteur LAPIERRE indique que les accompagnements s'inscrivent dans la durée et que le nombre de consultations est en augmentation. Après accord de l'agent concerné, la plupart des entretiens est menée en binôme avec une assistante sociale ou l'infirmière de prévention.

L'infirmière de prévention a totalement pris sa place dans le service. Elle est notamment très impliquée sur les problématiques liées aux aménagements de postes.

L'assistante sociale rencontre majoritairement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, mais également des AESH et des AED, ces derniers ayant des contrats de droit public. La gestion de leur dossier est complexe : il est donc nécessaire de communiquer et de les rencontrer.

Le nombre de demandes d'aménagement de postes n'est pas très important mais ces dossiers demandent beaucoup de temps à l'infirmière qui doit effectuer des visites sur sites, rechercher du matériel adapté.

M. JAMBON interroge le médecin de prévention sur les types de pathologies à l'origine de maladies de service.

Le docteur LAPIERRE répond qu'il s'agit majoritairement de pathologies psychologiques.

Les questions posées aux assistantes sociales en matière de santé portent essentiellement sur la réglementation, les procédures et les différentes positions statutaires. L'un des vecteurs d'accompagnement est l'occupation thérapeutique. Cela permet aux personnes de sortir de l'isolement, de maintenir un rythme de travail et d'avoir une représentation des différents métiers, notamment administratifs.

Les questions sur le domaine social concernent surtout l'accès aux droits sociaux (pension alimentaire, prestations familiales) et les difficultés familiales (difficultés intrafamiliales, séparation, divorce, violences conjugales, prise en charge des enfants).

Il y a par ailleurs une recrudescence des demandes de réorientation professionnelle liées notamment à l'épuisement professionnel, mais également à des situations de handicap ou à une volonté d'évolution de carrière. Dans ce cadre, un important travail d'équipe est mené avec la RH de proximité.

Mme PACALET souligne une réelle évolution par rapport aux années antérieures : les personnels n'ont plus l'image d'une carrière linéaire. Ils n'entrent plus dans ce métier avec le projet d'y faire carrière.

M. JAMBON ajoute que le vivier de recrutement a beaucoup évolué notamment dans le 1<sup>er</sup> degré, avec des personnels qui arrivent dans le métier dans une optique de poursuite de carrière, ce qui amène des problématiques nouvelles (métier idéalisé, âge des stagiaires, charges familiales...).

Cette analyse est partagée par l'assistante sociale et le médecin de prévention.

M. BONNETON intervient pour préciser que, si la fin des carrières linéaires correspond bien à une évolution sociétale, elle est aussi liée à une dégradation des conditions de travail des personnels.

Concernant le logement, le dispositif mis en place dans le Pays de Gex (interministériel, intervention auprès des bailleurs sociaux) a prouvé son efficacité.

En conclusion le Docteur LAPIERRE et Mme PACALET s'accordent sur le fait que l'unité de lieu du travail entre les deux services participe à la mise en œuvre d'un accompagnement interdisciplinaire sur du long court.

M. JAMBON remercie les intervenantes pour cette présentation et interroge sur la conclusion que l'on peut tirer de l'augmentation du nombre de consultations médicales.

Le Docteur LAPIERRE répond qu'elle manque de recul pour pouvoir répondre.

Mme PACALET fait remarquer que la réactivité de l'accueil et la présence de l'infirmière peuvent être à l'origine d'un gain d'efficacité.

M. JAMBON pense qu'il y a un manque d'information. Il précise que deux ans auparavant, il y avait beaucoup plus de consultations médicales pour les personnels du 2<sup>nd</sup> degré que du 1<sup>er</sup> degré.

M. le secrétaire général rappelle qu'une circulaire de présentation des services social et médical est diffusée chaque début d'année.

M. JAMBON remarque que la part des demandes à l'initiative de l'Administration a fortement chuté depuis deux ans : 27 demandes auparavant, 2 ou 3 demandes cette année.

Le Docteur LAPIERRE pense que l'Administration incite davantage les agents à faire eux-mêmes la démarche.

En complément, Mme PACALET souligne le travail important conduit également par la division des personnels (DIPER).

## **6/ Bilan de la visite du collège de Culoz**

M. JAMBON relit les suggestions proposées. Celles-ci sont validées à l'unanimité.

M. le secrétaire général précise qu'elles seront envoyées dans la semaine au chef d'établissement.

Compte tenu de la situation du collège, M. JAMBON espère que le chef d'établissement s'emparera de ces suggestions.

M. le secrétaire général évoque les difficultés de faire prendre en compte un certain nombre d'évolutions dans le cadre de la réforme du collège. Il rappelle que le rôle du chef d'établissement est aussi de porter et mettre en œuvre les directives nationales.

Pour M. JAMBON, les tensions observées aujourd'hui dans les collèges correspondent aux craintes formulées par son organisation syndicale au moment de la réforme.

## **7/ Préparation de la visite du lycée de Nantua : préparation d'un questionnaire sur les relations aux familles**

Le courrier habituel a été adressé au chef d'établissement. Le questionnaire vu lors du groupe de travail est en cours de distribution.

La visite se déroulera le 7 février 2020 et la délégation sera composée de :

- Mme JACKOWSKI (UNSA)
- Un représentant FSU (le nom du participant sera communiqué rapidement par M. JAMBON)
- M. BONNETON (FNEC FP FO 01)

## **8/ Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h55.

Le secrétaire général  
Président de séance,

*Signé*

Michel CARRANTE

Le secrétaire du CHSCTD

*Signé*

Nicolas JAMBON